

Ouagadougou, le

04 NOV 2015

N° 15,968 /MFPTSS/SG/AGRE

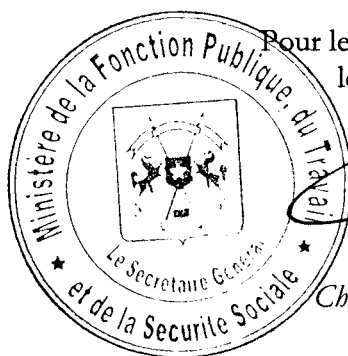
LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Les concours directs ci-après de la session 2015 sont annulés conformément à la délibération du Conseil des Ministres en sa séance du 28 octobre 2015.

Ce sont :

1. ENAREF Cycle A ;
2. ENAREF Cycle B ;
3. ENAREF Cycle C ;
4. Assistants des Douanes ;
5. Contrôleurs des Douanes ;
6. Assistants des Affaires Economiques ;
7. Conseillers des Affaires Economiques ;
8. Agents Techniques d'Elevage ;
9. Agents Itinérants de Santé et d'Hygiène Communautaire.



Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Koudbi SINARE

Chevalier de l'Ordre National